

# Mettre en place l'intéressement dans votre entreprise, c'est simple.

L'INTÉRESSEMENT PERMET DE MOTIVER  
ET FIDÉLISER VOS SALARIÉS.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DU TRAVAIL

## É T A P E 1

# TÉLÉCHARGER LE MODÈLE D'ACCORD



[HTTPS://TRAVAIL-EMPLOI.GOUV.FR/IMG/PDF/IMPRIME\\_TYPE\\_-\\_  
ACCORD\\_INTERESSEMENT.PDF](https://travail-emploi.gouv.fr/img/pdf/imprime_type_-_accord_interessement.pdf)

## É T A P E 2

# NÉGOCIER ET COMPLÉTER L'ACCORD



### POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Vous pouvez, en tant  
qu'employeur :

- Soit proposer un accord.  
Il devra être signé par les 2/3  
des salariés dans le cadre d'un  
référendum.
- Soit conclure un accord  
avec les organisations  
syndicales de l'entreprise  
ou dans le cadre du comité  
social et économique (CSE).



### POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Vous pouvez appliquer  
un dispositif d'intéressement  
clé en main, si votre branche  
professionnelle le propose,  
par une simple décision  
unilatérale. Il vous suffit alors  
d'utiliser l'accord négocié par  
votre branche professionnelle.

## É T A P E 3

# DÉPOSER VOTRE ACCORD



[WWW.TELEACCORDS.TRAVAIL-EMPLOI.GOUV.FR](http://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr)